



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	CPFU_20_043
Date de la décision:	2020-05-11 00:00:00+02
Objet:	FU Décision du Maire concernant le marché n° 20-043 : Acquisition d'une plateforme de gestion du domaine public
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200511-CPFU_20_043-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200511-CPFU_20_043-CC-1-1_0.xml	text/xml	935
nom de original:		
DECISION_20_043_signe.pdf	application/pdf	73603
nom de métier:		
99_DC-063-216301135-20200511-CPFU_20_043-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	73603

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mai 2020 à 13h12min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mai 2020 à 13h12min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mai 2020 à 13h12min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mai 2020 à 14h36min55s	Reçu par le MI le 2020-05-11



**DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objet : Acquisition d'une plateforme de gestion des occupations du domaine public pour la Ville

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le budget communal ;

Le Maire de Clermont- Ferrand

DÉCIDE :

Article 1er : De conclure et signer le marché relatif à l'acquisition d'une plateforme de gestion des occupations du domaine public pour la Ville de Clermont-Ferrand, passé selon une procédure adaptée ouverte en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-7 du code de la commande publique :

Marché n° 20-043
avec l'entreprise ILTR
49000 ANGERS

- Pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 70 000 € HT la période initiale ;
- Pour un montant minimum de 5 000 € HT et maximum de 30 000 € HT chaque période de reconduction.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

- logiciel : 00.20.020.2051.3397
- matériel : 00.21.020.2183.3397

Article 3: La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville.

A Clermont-Ferrand

Pour le Maire et par délégation,

Signé par : Françoise NOUHEN
Date : 10/04/2020
Qualité : Première Adjointe